

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BONIFACE

COMTÉ SAINT-MAURICE

Première séance de la session régulière du mois de juin 2015 du Conseil municipal de Saint-Boniface, tenue au lieu et à l'heure ordinaire des séances, lundi le 1er juin 2015 à laquelle sont présents les conseillers (ère), Jean St-Louis, Marie-Paule Caron, Jonathan Pilon, Guy Laperrière, Michel Perron, Louis Lemay, sous la Présidence de monsieur le Maire Claude Caron, formant quorum.

Le Directeur général, monsieur Jacques Caron ainsi que la Secrétaire-Trésorière, madame Maryse Grenier sont également présents.

ORDRE DU JOUR

Rés. 134-15

ADOPTION

Il est proposé par monsieur le conseiller Jonathan Pilon et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Rés. 135-15

ADOPTION PROCÈS-VERBAL
SÉANCE RÉGULIÈRE - 4 MAI 2015

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance régulière du 4 mai 2015;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal renoncent à la lecture du procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jean St-Louis et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 4 mai 2015 tel que rédigé.

Monsieur le conseiller Guy Laperrière s'abstient de voter car il n'était pas présent à cette séance.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

LISTE DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

Rés. 136-15

APPROBATION

ATTENDU QUE le Conseil municipal prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses des cadres et des autorisations de paiements de comptes du Directeur général et de la Secrétaire-Trésorière en regard des décisions prises dans le cadre de la séance régulière du 4 mai 2015;

ATTENDU QUE le Conseil municipal prend en compte la liste des comptes à payer faite conformément aux dépenses autorisées en vertu du règlement de délégation de pouvoir d'autoriser des dépenses;

SUITE ITEM

«RÉS. 136-15/PROBATION - LISTE DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER»

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Lemay et résolu que le Conseil municipal approuve la liste des comptes payés et à payer dont copie a été remise à chacun des membres du Conseil avant la présente séance et d'autoriser leur paiement au montant de 296,992.11 \$ et que celle-ci est déposée dans les archives de la municipalité sous la cote temporaire **CPTLT2015\06**.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

CORRESPONDANCE

D'OBVRLY, une convocation à l'assemblée générale annuelle.

Rés. 137-15

DÉSIGNATION

Il est proposé par monsieur le conseiller Jonathan Pilon et résolu que le Conseil municipal désigne monsieur le conseiller Guy Laperrière pour représenter la municipalité à l'Assemblée générale annuelle d'OBVRLY qui aura lieu mercredi le 17 juin 2015 de 17.30 heures à 19.00 heures au Baluchon Éco-villégiature à Saint-Paulin.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

De la Coalition d'aide aux victimes de la pyrrhotite, une lettre de remerciements pour l'aide financière octroyée à cette coalition par la municipalité selon la résolution no 33-15 adoptée à la séance régulière du 2 février 2015.

Du Gouvernement du Québec, Le Ministre des Transports, Le Ministre responsable de la région de la Mauricie, monsieur Robert Poëti, une lettre pour informer la municipalité qu'une subvention de 61,717 \$ est accordée pour l'année 2015 dans le cadre du volet principal du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

De la MRC de Maskinongé, les résultats d'opération de l'exercice financier 2015 de la Cour municipale.

De la MRC de Maskinongé, un avis public à afficher concernant une assemblée publique de consultation, mercredi le 10 juin 2015 à 19.00 heures à la salle du Conseil de la MRC concernant un projet de règlement qui a pour but de modifier le schéma d'aménagement et de développement révisé afin d'apporter des modifications à la grille de comptabilité de l'affectation forestière, pour le groupe commercial et de service, et ajouter des définitions correspondantes dans le document complémentaire.

Un document concernant l'abolition de la circonscription électorale provinciale de Saint-Maurice par les citoyens de Saint-Boniface.

RAPPORT FINANCIER 2014

La Secrétaire-Trésorière, madame Maryse Grenier dépose à la table du Conseil municipal le rapport financier 2014 de la municipalité.

RÈGLEMENT D'EMPRUNT NO 438

Rés.138-15

RÉALISATION COMPLÈTE DE L'OBJET À UN COÛT MOINDRE ET APPROPRIATION D'UNE SOURCE DE FINANCEMENT VERSÉE COMPTANT NON PRÉVUE AU RÈGLEMENT ORIGINAL

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Boniface a entièrement réalisé l'objet du règlement no 438 à un coût moindre que celui prévu initialement;

ATTENDU QUE le coût réel des travaux s'élève à 951 335.08 \$;

ATTENDU QU'une partie du montant de l'emprunt, soit la somme de 893 520 \$ a été financée de façon permanente;

ATTENDU QUE pour payer une partie du coût des travaux, la Municipalité de Saint-Boniface désire approprier à même le fonds général un montant supplémentaire de 57 815.08 \$ à ce qui était initialement prévu au règlement;

ATTENDU QU'il existe un solde de 1 679 809 \$ non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt no 438 pour réduire le montant de la dépense et de l'emprunt et y préciser son financement;

Il est par conséquent,

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Perron

ET RÉSOLU MAJORITAIREMENT :

QUE le montant de la dépense du règlement no 438 soit réduit de 2 573 329 \$ à 951 335.08 \$.

QUE le montant de l'emprunt du règlement no 438 soit réduit de 2 573 329 \$ à 893 520 \$.

QUE pour payer une partie de la dépense prévue au règlement no 438 la Municipalité de Saint-Boniface approprie du fonds général un montant supplémentaire à ce qui était prévu initialement au règlement, soit 57 815.08 \$.

QU'une copie certifiée de la présente résolution soit transmise au Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

PROJET MADA

Rés. 139-15

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Boniface désire procéder à la réfection de la salle communautaire de l'hôtel de ville qui est aussi attenante aux locaux du Club de l'Âge d'Or de Saint-Boniface;

ATTENDU QUE les travaux projetés sont admissibles au programme d'aide financière PIQM – volet 2.5 (MADA);

ATTENDU QUE le projet présenté respecte les critères d'admissibilité indiqués dans le Guide sur le Programme d'infrastructures Québec-Municipalités;

SUITE ITEM «RÉS. 139-15/AIDE FINANCIÈRE - PROJET MADA»

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller. Jean St-Louis et résolu que le Conseil municipal autorise la présentation de la demande d'aide financière au programme PIQM – volet 2.5 (MADA) et s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet.

La Secrétaire-Trésorière, madame Maryse Grenier, est désignée à titre de répondante autorisée à signer pour et au nom de la municipalité la demande ainsi que les documents joints.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

RÉNOVATION LOCAUX ÂGE D'OR

Rés. 140-15

SUBVENTION

CONSIDÉRANT que le Club de l'Âge d'Or de Saint-Boniface est un organisme de petite taille ne disposant pas du fonds de roulement nécessaire à la réalisation d'un projet d'investissement majeur;

CONSIDÉRANT la vétusté manifeste du bloc sanitaire et du portique connexes à leur salle de rencontre et par conséquent, la nécessité des travaux d'investissement;

CONSIDÉRANT l'utilisation du bloc sanitaire par les employés municipaux et son utilisation occasionnelle via la location de salles par la municipalité;

CONSIDÉRANT qu'en vertu des résolutions numéros 91-14, 169-14 et 222-14 le Conseil municipal a statué sur la participation de la municipalité au projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Marie-Paule Caron et résolu :

QUE le Conseil municipal accorde une subvention au Club de l'Âge d'Or de Saint-Boniface pour un montant de 870 \$ et en autorise le paiement.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

FABRIQUE SAINT-BONIFACE

Rés. 141-15

SUBVENTION

Il est proposé par monsieur le conseiller Louis Lemay et résolu que le Conseil municipal accorde une subvention d'un montant de 2,391.48 \$ à la Fabrique de Saint-Boniface concernant des travaux sanitaires au 110 rue Principale (presbytère).

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

LAMPES (EN FACE DE LA BIBLIOTHÈQUE)

Rés. 142-15

FOURNITURE & INSTALLATION D'UN FIL

Il est proposé par monsieur le conseiller Jonathan Pilon et résolu que le Conseil municipal accepte la soumission des Entreprises Alain Bournival et Fils au montant de 1,940.00 \$ + taxes concernant la fourniture et l'installation d'un fil pour alimentation future des lampes qui seront installées en face de la bibliothèque sur la rue Langevin.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

LOCATION NIVELEUSE AVEC OPÉRATEUR

NOMS DES SOUMISSIONNAIRES

Maskimo Construction Inc. : 417.00 \$/heure
Les Entreprises René Newberry (1991) inc. : 124.00 \$/heure

Rés. 143-15

ACCEPTATION - SOUMISSION

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean St-Louis et résolu que le Conseil municipal accepte la soumission des Entreprises René Newberry (1991) inc pour un montant de 124.00 \$/heure concernant la location d'une niveleuse avec opérateur pour le grattage et mise en forme des chaussées granulaires sur le territoire de la municipalité. Cette soumission étant la plus basse conforme.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

PHOTOCELLULES POUR LUMINAIRES DEL

NOMS DES SOUMISSIONNAIRES

J.D. Paré Électrique inc. : 8,742.25 \$ + taxes
Lumen Inc. : 9,196.00 \$ + taxes
Westburne Québec : 9,637.65 \$ + taxes

Rés. 144-15

ACCEPTATION - SOUMISSION

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Perron et résolu que le Conseil municipal accepte la soumission de J.D. Paré Électrique inc. au montant de 8,742.25 \$ + taxes concernant la fourniture de photocellules pour luminaires DEL. Cette soumission étant la plus basse conforme.

Conséquemment la présente résolution modifie la résolution #64-15 afin d'y exclure la portion de la soumission se rapportant aux photocellules, cette opération ne modifie pas la substance du contrat ni l'ordre des soumissionnaires.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

PONCEAU CHEMIN ST-ONGE (SERVICES PROFESSIONNELS)

NOMS DES SOUMISSIONNAIRES

GéniCité inc. : 12,000.00 \$ + taxes
Pluritec Ltée : 14,310.00 \$ + taxes

SUITE ITEM «PONCEAU CHEMIN ST-ONGE (SERVICES PROFESSIONNELS)»

Rés. 145-15

ACCEPTATION - SOUMISSION

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean St-Louis et résolu que le Conseil municipal accepte la soumission de la Firme Génicité inc. au montant de 12,000.00 \$ + taxes concernant la fourniture de services professionnels d'ingénierie pour la conception des plans & devis pour le remplacement d'un ponceau sur le Chemin St-Onge. Cette soumission étant la plus basse conforme.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

PIERRES 0-3/4

Rés. 146-15

ACHAT

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Laperrière et résolu que le Conseil municipal autorise le Directeur des Travaux Publics à procéder à l'achat de pierres 0-3/4 pour les chemins des secteurs Lac-Héroux, Lac-des-Six et Lac-des-Îles selon les besoins jusqu'à un maximum 21 700 \$ avant taxes.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

USINE DE FILTRATION

Rés. 147-15

ACHAT - MOTEUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean St-Louis et résolu que le Conseil municipal confirme l'acceptation de la soumission de Moteurs PM inc. au montant de 8 815 \$ plus taxes concernant l'achat d'un moteur pour le fonctionnement des équipements à l'usine de filtration, ce dernier ayant dû être remplacé d'urgence afin d'éviter un arrêt prolongé de l'usine.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

MANDAT INGÉNIEUR

Rés. 148-15

BILAN HYDRAULIQUE

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Laperrière et résolu que le Conseil municipal mandate la Firme Pluritec pour la réalisation d'un bilan hydraulique de la municipalité afin d'obtenir une vision claire de la capacité d'approvisionnement en eau potable ainsi que de la capacité d'ajout de futures résidences au réseau d'eau potable selon les honoraires professionnels soumis par cette firme au montant de 8,800 \$ + taxes.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

SUITE ITEM «USINE DE FILTRATION»

MANDAT INGÉNIEUR

Rés. 149-15

ANALYSE DES PUIITS ET ESTIMATION POUR AJOUT D'UNE POMPE DE 75 HP

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean St-Louis et résolu que le Conseil municipal mandate la Firme Pluritec pour la réalisation d'une analyse des conduites des puits d'eau potable ainsi que pour la réalisation d'une estimation pour l'ajout d'une pompe de lavage des filtres à l'usine de filtration selon les honoraires professionnels soumis par cette firme au montant de 3,750 \$ + taxes.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

AVIS DE MOTION

RÈGLEMENT ÉQUIPEMENTS USINE

Monsieur le conseiller Louis Lemay donne avis de motion qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente le Conseil municipal prendra en considération et adoptera s'il y a lieu un règlement d'emprunt concernant l'achat et la mise à niveau des équipements pour le traitement de l'eau potable du réseau d'aqueduc.

RAPPORT STRATÉGIE D'EAU POTABLE

DÉPÔT

La Secrétaire-Trésorière madame Maryse Grenier, dépose à la table du Conseil municipal le rapport annuel sur la gestion de l'eau potable pour l'année 2013.

FONDS AGRIESPRIT (PARC CHEMIN DE LA BAIE)

Rés. 150-15

AIDE FINANCIÈRE

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Boniface désire aménager un parc public sur ses terrains ayant façade sur la rivière St-Maurice situés sur le Chemin de la Baie;

ATTENDU QUE les travaux projetés sont admissibles au programme d'aide financière Fonds AgriEsprit de la société d'État fédérale Financement Agricole Canada;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Marie-Paule Caron et résolu le Conseil municipal autorise la présentation de la demande d'aide financière au programme Fonds AgriEsprit et s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet.

La Secrétaire-Trésorière, madame Maryse Grenier, est désignée à titre de répondante autorisée à signer pour et au nom de la municipalité la demande ainsi que les documents joints.

Si nécessaire, la Secrétaire-Trésorière est également autorisée à affecter le Fonds Parcs et terrains de jeux à la contribution municipale au projet.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

SERVICE INCENDIE

Rés. 151-15

DÉMISSION DIRECTEUR ADJOINT

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Laperrière et résolu que le Conseil municipal accepte la démission de monsieur Tommy Lebel à titre de Directeur Adjoint du Service des Incendies, pompier à temps partiel et membre de l'équipe des pinces de désincarcération de la municipalité pour des raisons personnelles.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

Rés.152-15

DÉMISSION D'UN POMPIER

Il est proposé par monsieur le conseiller Jonathan Pilon et résolu que le Conseil municipal accepte la démission de monsieur Marc Raymond à titre de pompier à temps partiel du Service des Incendies de la municipalité en raison d'un manque de disponibilité.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

Rés. 153-15

OUVERTURE DE POSTE

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Perron et résolu que le Conseil municipal ouvre un poste de Directeur Adjoint pour le Service des Incendies de la municipalité suite à la démission de monsieur Tommy Lebel.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

Rés. 154-15

EMBAUCHE D'UN NOUVEAU POMPIER

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean St-Louis et résolu que le Conseil municipal embauche monsieur Charles Lemarier à titre de pompier à temps partiel du Service des Incendies de la municipalité.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

DÉROGATIONS MINEURES

MONSIEUR GHISLAIN LACERTE

Rés. 155-15

ACCEPTATION DEMANDE

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Perron et résolu que le Conseil municipal, tel que recommandé par le Comité Consultatif d'Urbanisme, accepte la dérogation mineure demandée par monsieur Ghislain Lacerte visant à réduire la marge de recul latérale gauche minimum à .8 mètre au lieu de 1.5 mètres prévue à la réglementation municipale en vigueur pour le bâtiment principal conformément au règlement sur les dérogations mineures no 342 afin de permettre l'agrandissement de la résidence sise au 135 rue Fleury afin de la convertir en maison bi-génération.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

SUITE ITEM «DÉROGATIONS MINEURES»

MADAME JOSÉE DURAND & MONSIEUR DANIEL THERRIEN

Rés. 156-15

ACCEPTATION DEMANDE

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Laperrière et résolu que le Conseil municipal, tel que recommandé par le Comité Consultatif d'Urbanisme, accepte la dérogation mineure demandée par madame Josée Durand & monsieur Daniel Therrien visant la subdivision du lot no 3 761 382 situé sur l'Avenue Richard en deux (2) lots distincts pour les remettre dans le même état qu'ils étaient avant la réforme cadastrale, tel que prévu à la réglementation municipale en vigueur pour les normes de lotissement du règlement no 338 à l'époque pour tout terrain non desservi par l'aqueduc ou l'égout conformément au règlement sur les dérogations mineures no 342 afin de permettre la construction future d'une résidence sur chacun de ces lots.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

MONSIEUR MARC-ANDRÉ CHARETTE

Rés. 157-15

ACCEPTATION DEMANDE

Il est proposé par monsieur le conseiller Jonathan Pilon et résolu que le Conseil municipal, tel que recommandé par le Comité Consultatif d'Urbanisme, accepte la dérogation mineure demandée par monsieur Marc-André Charette visant premièrement la subdivision du lot no 3 762 920 situé au 1635 Chemin Bellevue en deux (2) lots distincts et deuxièmement à réduire le frontage minimum du lot non construit après la subdivision à 28.86 mètres au lieu de 50 mètres prévu à la réglementation municipale en vigueur pour les normes de lotissement du règlement no 338 pour tout terrain non desservi par l'aqueduc ou l'égout conformément au règlement sur les dérogations mineures no 342 afin de permettre la construction future d'une résidence.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

VARIA

- **ÉTUDIANT (E)**

Rés. 158-15

EMBAUCHE

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean St-Louis et résolu que le Conseil municipal procède à l'embauche de madame Anne-Sophie Blais, étudiante pour une période de douze (12) semaines au salaire minimum + 1.00 \$ tel que prévu dans la convention collective des employés municipaux.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

- **POLITIQUE FAMILIALE**

Rés. 159-15

NOMINATION - CHANGEMENT DE RESPONSABLE

Il est proposé par monsieur le conseiller Jonathan Pilon et résolu que le Conseil municipal accepte le changement du responsable pour représenter la municipalité sur le comité de la Politique familiale et conséquemment nomme monsieur le conseiller Guy Laperrière à ce titre.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

SUITE ITEM «VARIA»

• **ORGANISME**

Rés. 160-15

AIDE FINANCIÈRE

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Paule Caron et résolu que le Conseil municipal accorde et autorise le paiement d'une aide financière de :

- 125.00 \$ à la CACI pour l'achat de petits équipements pour leur fonctionnement.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Rés. 161-15

ADOPTION

Il est proposé par monsieur le conseiller Louis Lemay et résolu que cette séance soit close.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

Maire

Secrétaire-Trésorière